



COMPTE RENDU AUDIENCE FSU A LA DSDEN LE 17.03.22

Présents : DASEN, Directrice de Cabinet, Cheffe de la Division de l'Organisation Scolaire, Marlene Bordessoules (SNES FSU) N. Fayemendy (FSU), C. Blain (SNUIPP FSU).

CADRE GENERAL :

SITUATION SANITAIRE :

La FSU a d'abord interpellé le DASEN sur l'état de la situation sanitaire dans le département et l'impact du retrait des masques sur la santé des personnels, notamment les AESH. M. Brevet confirme que le taux d'incidence augmente sans qu'on arrive à déterminer s'il s'agit de l'impact de la fin du protocole ou du retour de vacances. Il signale également la possibilité qu'a la Préfète d'adapter le protocole localement, concernant le port du masque en extérieur par exemple. Concernant la protection des personnels, des masques chirurgicaux et FFP2 sont toujours disponibles. L'équipement de capteurs de CO2 continue dans le premier degré (40% des écoles) et l'aide de l'Etat se poursuit (à hauteur de 8 euros par élève).

FRAIS DE DEPLACEMENT :

Suite à l'arrêté du 15 mars, la FSU a demandé au DASEN si les AESH notamment pourront bénéficier de la revalorisation des frais de déplacement dans la Fonction Publique (+10%), dans le cadre de l'augmentation du prix du carburant. Le DASEN a confirmé tout d'abord qu'il fallait continuer d'informer les AESH, au même titre que tous les personnels en services partagés, sur le droit à l'obtention des frais de déplacements entre leurs lieux de travail. Puis il a validé la revalorisation des frais de déplacement pour les AESH.

La FSU a abordé l'arrêt du remboursement des frais de déplacement pour les infirmier.e.s de secteur du département. Le DASEN a indiqué qu'avant, les services partagés des infirmier.e.s n'étaient pas indiqués dans les arrêtés et que c'est désormais chose faite. Il confirme que seuls les infirmier.e.s en service partagés continuent d'être remboursés sur les frais de déplacement lors des trajets entre les lieux de travail de leurs services partagés. Il a indiqué avoir demandé une rallonge budgétaire au Rectorat de Bordeaux pour les visites des infirmier.e.s dans les écoles primaires. Il est conscient que si la situation ne se résout pas, les infirmier.e.s seront dans l'obligation de stopper leurs déplacements dans les écoles.

ACCUEIL DES ENFANTS UKRAINIENS :

La FSU a demandé un état des lieux de l'accueil mis en place dans le département des Landes. Actuellement, 8 enfants sont scolarisés dans les Landes, la priorité pour la DSDEN et la préfecture étant à la fois la scolarisation mais aussi la mise en place d'un suivi santé et handicap. Il semble que le département s'apprête à accueillir un vingtaine d'enfants supplémentaires. Un suivi régulier est réalisé avec la Préfecture et les collectivités territoriales pour rester au plus près des besoins des réfugié.e.s. Concernant les moyens, une enveloppe d'HSA permettra de rémunérer les enseignant.e.s ayant la mention FLS (français langue secondaire) et une réflexion sur l'augmentation des décharges des référent.e.s CASNAV est envisagée, surtout si une arrivée plus massive est attendue. Le DASEN a fait lister les logements de fonction non utilisés dans les établissements scolaires, ainsi que les places restantes en internat.

Le DASEN précise aussi qu'il a catégoriquement refusé les sollicitations des médias qui souhaitent filmer les enfants ukrainiens arriver dans les établissements scolaires.

SECOND DEGRE :

SANTE AU TRAVAIL :

La FSU a fait remonter au DASEN toutes les situations particulières présentant des risques psycho sociaux pour les personnels, notamment dans le cadre de conflits avec les personnels de direction. Le DASEN a pris note de toutes les situations personnelles ou collectives évoquées et nous a présenté des perspectives d'amélioration. Il a aussi suggéré que les personnels pouvaient se saisir du dispositif d'auto-évaluation des établissements pour mettre en relief les difficultés relationnelles. Il a ajouté qu'il était nécessaire que les personnels rédigent des écrits pour que la DSDEN puisse intervenir de manière objective. Dans le cas où un personnel serait en arrêt maladie à cause de conditions de travail dégradées, alors l'imputabilité au service doit être engagée, par le biais d'une déclaration d'accident du travail.

PERSONNELS NON REMPLACES :

La FSU a signalé au DASEN les personnels non remplacés sur le département, laissant les élèves sans professeurs ou forçant les collègues à se répartir les heures, comme en Histoire-Géographie à Mimizan, en arts appliqués à Haroun tazieff, en anglais à Hagetmau. Le DASEN a pris note et a annoncé avoir demandé l'affectation supplémentaire de TZR en anglais sur le département.

DGH/MOYENS :

La FSU est intervenue sur plusieurs établissements pour signaler l'insuffisance de la dotation, comme au lycée Haroun Tazieff, collège de Mimizan, collège de Geaune, collège de Parentis-en-born ou pour alerter de tensions liées aux HSA imposées aux enseignant.e.s comme à St Sever en anglais et en technologie. Le DASEN a pris note et prendra ces remontées en compte lors des ajustements de juin.

INCLUSION :

La FSU a rappelé l'obligation légale de comptabiliser les élèves de l'ULIS dans les classes ordinaires, comme cela se fait dans d'autres académies ou départements. Bien qu'il y ait une volonté de soutenir la politique inclusive au regard du nombre de postes de coordonnateurs créés dans le département (+14 depuis la rentrée de 2019), les effectifs en ULIS continuent d'exploser et cela s'accompagne de conditions d'inclusion tout à fait indignes. Le DASEN est contraint par une enveloppe de moyens qui ne lui permet pas la double comptabilisation et le recrutement d'un.e deuxième AESH Co par ailleurs, malgré nos demandes. Son objectif est de créer de nouvelles divisions ULIS afin d'alléger les existantes tout en travaillant avec l'ARS pour que l'orientation des élèves en instituts médico sociaux soit envisagée avant l'orientation en ULIS, sans exclure une scolarisation hybride avec des aller-retours entre les 2 structures. Des moyens supplémentaires, qu'il considère comme des coups de pouce sont aussi donnés aux établissements concernés par ces difficultés, comme à Hagetmau.